

VILLENEUVE LA GARENNE LE 19/07/2022

Monsieur le commissaire enquêteur François Huet,
Monsieur le Maire de Villeneuve la Garenne, Pascal Pelain,
Mesdames, Messieurs élus, élues de Villeneuve la Garenne,
Mesdames, Messieurs Agents du Service d'urbanisme de Villeneuve la Garenne,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous nos remarques concernant la DUP du centre-ville de Villeneuve la Garenne.

Le document « 2.3 Pièce_3k Portofolio n°3 I 286 » titre « Copropriété du 11/25 Allée Saint Paul ». Cependant la page 2 du document explique que la propriété de l'allée saint Paul désignée par la flèche bleue est celle du 208 Boulevard Gallieni ; à priori il s'agit d'une confusion.

Le document « 2.3 Pièce 3I_plan de ligne divisoire I86 » laisse apparaître dans le futur projet que la copropriété du 11/25 Allée Saint Paul conservera la propriété du local poubelle située à l'angle du quai d'Asnières et de l'allée saint Paul.

Cela nous paraît impossible pour les raisons que nous souhaitons vous exposer.

Sur le principe que la circulation de l'allée Saint Paul sera à sens unique depuis les nouveaux bâtiments d'habitation (en lieu et place de l'ancienne barre Emaus) vers les quais de seine et que la sortie de parking de la copropriété du 11/25 allée Saint Paul se fait déjà pour tout ou partie en face du futur parc des rives de seine (aujourd'hui en face des maisons attenantes à l'impasse Daniel)

Le bout de l'allée Saint Paul coté quai sera donc chaque matin et en journée le réceptacle des sorties de parkings des copropriétés du 11/25 allée saint paul + celles du 208 boulevard Gallienni + les 230 nouveaux logements + les camions de livraison des futurs commerces.

Sur ce point ; votre décision de laisser la circulation ouverte dans les deux sens entre le Mc Donald et le Lidl aura **un impact majeur** sur le nombre de véhicules qui emprunteront l'allée saint Paul vers les quais. A ce titre nous souhaitons que la circulation puisse effectivement avoir lieu dans les deux sens entre le Lidl et le mc Donald's pour ne pas envoyer la totalité des véhicules circulants sur la nouvelle voirie vers les quais.

Les bacs de collecte du local poubelle sont acheminés par petit tracteur (en particulier le lundi matin 8h) à raison de deux allers retours effectués par jour. Aujourd'hui le retour des bacs de collecte ainsi que le simple retour du tracteur à vide **est effectué à contre sens** pour à nouveau rentrer dans le parking de la copropriété 11/25 allée Saint Paul.

Concilier la présence et la gestion de ce local avec la future circulation de voitures et la présence au milieu de la voirie d'un tracteur avec plusieurs bacs de collecte qui aura besoin d'opérer un demi-tour pour retourner chercher d'autres bacs ou simplement de les ramener à l'intérieur des locaux une fois vidés ; **c'est l'assurance** d'ajouter du désordre et des tensions à un endroit qui n'en a pas besoin.

Enfin, cet espace est devenu par la force des choses depuis plusieurs années une déchetterie à ciel ouvert où habitants et passants viennent jeter quantités de dépôts sauvages qui font de ce lieu probablement l'un des pires points noirs de la ville. Ces dépôts entraînent nuisances visuelles et sonores à toute heure du jour et de la nuit. L'occasion doit être saisie de repenser complètement cet endroit afin de casser cette dynamique malsaine.

La mise en place de voie de circulation douce à cet endroit doit par exemple permettre de retrouver un espace commun agréable et partagé pour tous/tes.

Concernant le sens de circulation de l'allée Saint Paul nous souhaitons qu'il reste dans le sens qu'il a aujourd'hui **c'est-à-dire depuis l'allée vers les quais**. En effet les véhicules qui arrivent depuis l'allée sont en phase de décélération ce qui les rend discrets avant de s'engager sur les quais. Si les véhicules devaient s'engager des quais vers l'allée nous passerions d'une phase de décélération à une phase d'accélération où les émissions sonores seront alors de 6 à 14 fois plus importantes.

Surveillance :

L'allée saint Paul doit bénéficier de la mise en place de caméras de surveillance.

Le nouveau parc :

Le programme prévoit la réalisation d'un parc autour du centre culturel Max Jucilier. Cet espace sera-t-il un espace complètement ouvert ou bien comme d'autres parcs à Villeneuve ouvert en journée et fermé la nuit. Une fermeture nocturne serait pour l'ensemble des riverains un gage de tranquillité. Une télésurveillance municipale sera aussi la bienvenue dans cet espace.

Circulations douces :

La ville prévoit à court terme la mise en place de station Vélib' et souhaite encourager les circulations douces.

Le document 1.5 Pièce E_ Caractéristiques principales des ouvrages // schéma « dessertes et accès » montre à l'angle des quais et de l'allée Saint Paul une situation dite « B1 Zone partagée » ; nous souhaitons que l'occasion soit saisie pour aménager dans cette allée une piste cyclable permettant ainsi d'encourager la pratique des circulations douces en toute sécurité. Cet aménagement devra être « solidement borné » afin d'empêcher la mise en place de stationnement sauvage et/ou les dépôts sauvages.

En synthèse et pour les raisons évoquées précédemment nous vous demandons :

- La relocalisation de ce local poubelle et la récupération complète de la propriété de l'allée saint Paul.
- Le maintien d'un sens de circulation unique depuis l'allée, vers les quais et le maintien de la possibilité de circuler dans les deux sens entre le Mc Donald's et le Lidl.
- La mise en place dans l'allée saint Paul entre le boulevard Gallieni et les quais d'une voie de circulation douce.

Nous vous remercions du temps d'étude que vous accorderez à nos remarques et restons à votre disposition pour échanger.